

N/REF : 18/11/2025 11H32 C:264998 I:27855

V/Email reçu le Mardi 18/11/2025 a 11H32

**SOCIETE DAUPHINOISE HABITAT
SERVICE REHABILITATIONS
34, AVENUE DE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES**

V/REF.IMM. 0066

IMMEUBLE : LE MANDRIN -0066
2, RUE DES ANGES
.
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

St Martin-H, le 05 Décembre 2025

Référence Marché: 24063DTPS

LOCALISATION : ALLEE 2 ANGES ST ETIENNE DE ST GEOIRS LE MANDRIN
MME MORESK AURELIE 06 60 32 29 98
LOGEMENT 0002

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT DANS SES WC

Donneur d'ordre : M. L. LEO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 18/11/2025 A 14H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DE LA COLONNE EAUX USÉES EN PASSANT PAR
LE REGARD EXTERIEUR SUR 10 METRES
EXTRACTION DE TARTRE
PASSAGE CAMERA

PREVOIR EN URGENCE UN CURAGE COLONNE EN R+3
DEPOSE ET REPOSE DES TOILETTES DU DERNIER ETAGE
FAIRE INTERVENTION EN BINOME AVEC BELLEDONNE DEPANNAGE

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 25/11/25 a 09H49 Mme M CANDOTTI
AS AB EMAIL en CC le 21/11/25 a 11H33 s.hamadi@sdh.fr
AS AB Email envoyé le 21/11/25 a 11H33 _ Envo i AB/Devis/Impayé.
AS AB Email envoyé le 21/11/25 a 11H20 _ SRC Envoi CR Astreinte
AS LCOMPTER Email envoyé le 19/11/25 a 08H56 Mme S. HAMADI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEBOUCH002-Débouchage colonne	1	119,36	119,36
1,00	VIDE0001-Inspection vidéo	1	318,65	318,65
TOTAL H.T.				438,01
T.V.A. a 20,00%				87,60
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>525,61</u>

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN